



Créteil, le **01 OCT. 2026**

**Commission de suivi de site du centre multifilière
de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris
XIII (Syctom)**

COMPTE-RENDU de la réunion du 2 juillet 2026

La Commission de suivi de site (CSS) du centre multi filière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, présidée par Monsieur Denis MAUVAIS, sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses, s'est tenue le jeudi 2 juillet 2026 de 14h40 à 17h00, dans la salle de conférence Didier Fournet de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYCTOM, 34 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine.

Présents :

- M. Denis MAUVAIS, sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses ;
- Représentants des services de l'État : M. Christophe COUVREUR (Préfecture du Val-de-Marne), Mme Fiona TCHANAKIAN (DRIEAT), Mme Aurore ETHIEVANT (DRIEAT), Mme Priscilla AUFFRET (DRIEAT), M. Olivier CASEAU (DRIEAT), M. Mayoro MANE (ARS) ;
- Représentants du Syctom : Mme Aurélie PRINCIPAUD, Mme Claire BARA, Mme Mathilde DAVID, M. Bruno BERNIER, M. Frédéric ROUX, M. Robin GIMENO ;
- Collège des exploitants (SUEZ IPXIII) : M. Thiébaud LEGRAND, M. Stéphane LEBAS, M. Sylvain AUJARD ;
- Mairie d'Ivry-sur-Seine : M. Bertrand SIMONIN LACROIX, M. Clément PECQUEUX ;
- Mairie Paris 13^{ème} arrondissement de Paris : Mme Seindé DOUCOURE ;
- Représentants des riverains et associations : Mme Kris SCHAEERER (riveraine Ivry-sur-Seine), Mme Dominique LOILIER-PAGES (sentinelle Ivry-sur-Seine), Mme Amélie BOESPFLUG (Collectif 3R), M. Daniel HOFFNUNG (Collectif 3R), Mme Monique LUTTRINGER (CLCV du Val-de-Marne).

Document mis à disposition des membres de la CSS :

- Dossier d'information du public 2025

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Il rappelle qu'une précédente réunion de la commission de suivi de site s'est tenue le 20 mai 2026 afin de présenter le plan d'action sur l'UIOM à la suite des événements survenus depuis septembre 2025. Un bureau de commission de suivi de site consacré spécifiquement aux événements survenus depuis septembre 2025 s'est tenu le 9 février 2026. Il indique que la séance s'articulera autour de plusieurs points : la présentation du bilan d'activité de l'année 2025, un retour sur les actions du service d'inspection des installations classées, ainsi qu'un point sur l'avancement des travaux pour la mise en service de L'Interval et la surveillance environnementale.

I. Dossier d'information du public : bilan de l'année 2025

A. Présentation par l'exploitant IP13

Monsieur Stéphane Lebas, représentant de IPXIII, présente l'activité de l'UIOM en 2025 : les résultats en matière de traitement et de valorisation des déchets, les événements d'exploitation et les rejets.

Madame Amélie Boespflug (Collectif 3R) interroge l'exploitant sur l'écart constaté entre le nombre de dépassements enregistrés pour les rejets d'eau en 2024 et celui de 2025, soulignant qu'il s'agit d'une baisse significative. Elle indique qu'il y a eu 21 dépassements dans la station neutralisation sur les COT l'année passée, beaucoup plus que ce qui a été relevé cette année. Elle voudrait comprendre cette différence.

Monsieur Stéphane Lebas (IPXIII) indique que, si cette évolution constitue effectivement une bonne nouvelle, les données de 2024 et 2025 ne sont pas directement comparables, faute de disposer du détail précis des rejets permettant d'expliquer cet écart.

Monsieur Daniel Hoefflung (Collectif 3R) souhaite que la question des émissions liées aux arrêts et redémarrages de l'usine soit évoquée. Il indique que lors de ces phases il y aurait plus de polluants émis et notamment de monoxyde de carbone (CO).

Madame Claire Bara (Syctom) rappelle que les résultats de mesures réalisées lors des arrêts et redémarrages figurent en annexe du dossier d'information du public (DIP).

Monsieur Bertrand Simonin Lacroix (mairie d'Ivry-sur-Seine), nouvellement élu à Ivry-sur-Seine, souhaite connaître le rôle attendu des différentes institutions présentes autour de la table et sur la finalité de cette présentation technique des incidents. Il souligne l'intérêt d'une analyse pluriannuelle du fonctionnement de l'usine, car une lecture limitée à une seule année ne permet pas selon lui de disposer d'une vision suffisamment complète de l'activité ni d'en saisir les dynamiques.

Monsieur le sous-préfet demande si cela pourrait figurer au prochain bilan.

Monsieur Stéphane Lebas (IPXIII) confirme la pertinence d'une telle démarche comparative et indique qu'elle sera mise en œuvre dès que possible. Il précise cependant que la présente réunion, à vocation de suivi annuel, porte prioritairement sur le bilan de l'année 2025, tout en reconnaissant l'intérêt pour la bonne compréhension collective de disposer de données de référence antérieures permettant d'objectiver les écarts. Les analyses actuelles permettent d'attester de la conformité de l'exploitation et portent principalement sur des événements ponctuels.

Monsieur le sous-préfet indique que ces outils de lisibilité sont importants pour la transparence de l'activité, et qu'au prochain bilan, en clôture de chaque chapitre, un tableau qui reprenne ces points pourrait être inséré.

Monsieur Stéphane Lebas (IPXIII) explique qu'il est possible de le faire sur certains aspects mais pas tous. C'est surtout la cause qui est recherchée plutôt que la comparaison car elle n'est pas toujours évidente, mais il s'engage à renforcer les comparaisons pluriannuelles dès lors qu'elles seront pertinentes.

Madame Seindé Doucouré (mairie Paris 13), nouvellement élue comme adjointe au maire, demande que le support présenté en réunion soit transmis en amont afin d'en faciliter la lecture.

Monsieur le sous-préfet précise que les documents avaient bien été envoyés au préalable et invite l'élue à lui communiquer ses coordonnées. Il rappelle l'importance, pour l'ensemble des élus, de prendre connaissance du dossier avant chaque réunion afin de pouvoir questionner l'opérateur, et l'exigence que chacun ait accès à une présentation antérieure transparente.

Monsieur Clément Pecqueux (mairie d'Ivry-sur-Seine), appuie ces propos et souligne l'importance d'une transmission rapide de l'information. Il rappelle aussi que le rôle des élus consiste également à garantir, vis-à-vis des associations et des riverains, la transparence des données communiquées. Il insiste sur la nécessité que les informations fournies par l'exploitant, puis relayées par le Syctom, soient comparatives et compréhensibles, afin que les citoyens disposent d'une information continue, et non limitée aux seuls incidents.

Il souligne également l'enjeu important de l'information des usagers et des riverains. Le Maire d'Ivry-sur-Seine est attentif à ce que, lorsqu'un incident survient, les habitants soient informés. Les informations doivent circuler rapidement, de manière transparente, avec un travail de pédagogie à déployer. Il souligne pour finir l'importance de ce suivi des valeurs limites tout en insistant sur le nécessaire travail de pédagogie pour la bonne compréhension des risques potentiels. La comparaison d'une année sur l'autre est importante a fortiori lors du basculement sur la nouvelle installation.

B. Présentation par le Syctom

Monsieur Robin Gimeno, représentant du Syctom, présente la surveillance environnementale réalisée pour l'UIOM d'IVRY-PARIS XIII. Il précise que les mesures sont mises en perspective des données collectées les années précédentes, dans le périmètre d'étude comme sur les points témoins, et cela afin d'observer des tendances sur les niveaux de teneurs en polluants dans l'environnement. Cet exercice de comparaison est d'autant plus important pour situer les niveaux de concentration que certains paramètres mesurés ne disposent pas toujours de valeurs réglementaires ou de référence.

Monsieur le sous-préfet souligne que les trois points de mesure supplémentaires prévues par le nouveau plan de surveillance autour de l'UVE sont un atout car ils permettent de renforcer l'état des connaissances actuel, et de comparer à l'historique de mesures déjà conséquent de plusieurs années de surveillance. Ils viennent s'ajouter aux indicateurs déjà présents et ajoutent donc de la fiabilité aux informations déjà disponibles.

Madame Aurélie Boesplflug (Collectif 3R) demande si l'arrêt du four n°2 en septembre est intervenu à la période d'exposition des jauges Owen.

Madame Claire Bara (Syctom) répond qu'il y a effectivement eu une période d'arrêt du four durant les prélèvements.

Madame Aurélie Boesplflug (Collectif 3R) demande s'il n'y a donc pas une sous-estimation concernant les jauges Owen.

Madame Claire Bara (Syctom) explique que l'arrêt de four pendant les périodes d'analyse arrive fréquemment, et généralement à une fréquence similaire aux années précédentes.

Monsieur Robin Gimeno (Syctom) confirme que durant la campagne, les jauges ont également été exposées aux différents événements d'exploitation (du type arrêt, phase transitoire, incidents du 24/09 et 01/11) qui ont pu générer ponctuellement des rejets plus importants qu'en régime nominal d'incinération.

Monsieur le sous-préfet indique qu'il est important que le nombre de métaux détectés soit le plus large possible pour discriminer ce qui provient d'autres sources d'émissions que l'usine d'incinération.

II. Actions de l'inspection des installations classées

Monsieur le sous-préfet introduit cette deuxième partie en soulignant que les gestionnaires d'ICPE sont obligés, dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation de leur activité, d'effectuer des contrôles dont les résultats sont soumis à l'État pour respecter le cadre qui a été donné par l'arrêté d'autorisation. Le service des installations classées vient également vérifier la bonne gestion de l'exploitation avec des visites programmées ou inopinées. Des inspections sont effectuées également après des rejets dans l'atmosphère.

Madame Aurore Ethievant, inspectrice des installations classées à la DRIEAT, présente le bilan de l'inspection de l'installation classée en 2025-2026 concernant l'UIOM et L'Interval.

Monsieur le sous-préfet souligne aux nouveaux membres de la CSS que dès qu'il y a un incident sur une installation classée, il y a des actions réflexes mises en place par l'exploitant et une visite en réaction des services de l'État afin de contrôler, de justifier la mise en arrêt puis de faire injonction à l'exploitant de remédier à cette situation. Dans ce cas, précis les contrôles qui ont été effectués ont mis en évidence des non-conformités qui ont justifié la prise d'un arrêté de la part du préfet faisant injonction à l'exploitant de remédier à la situation. En ont découlé une réunion du bureau de la commission de suivi de site pour informer de manière réactive les membres puis une CSS dédiée à ces incidents. Les services de l'État sont très attentifs à ces incidents, et sont en lien direct avec les exploitants qui sont suivis dans la durée.

Madame Amélie Boesplflug (Collectif 3R) demande si le rapport d'instruction des porter à connaissance (PAC) auxquels il est fait référence seront communiqués.

Madame Aurore Ethievant (DRIEAT) répond que l'instruction est en cours.

Monsieur le sous-préfet précise que les modifications instruites seront traduites dans l'arrêté d'autorisation. Les éléments préparatoires ne sont pas rendus publics. Il indique que l'accès aux rapports sera possible une fois l'ensemble des modifications apportées, les documents préparatoires produits dans le cadre de l'instruction en cours ne sont pas encore communicables. Ces informations feront l'objet d'un point de situation en CSS, une fois la procédure d'instruction finalisée.

Madame Fiona Tchanakian (DRIEAT) rappelle que l'ensemble des documents, sous réserve des données confidentielles qu'ils pourraient contenir, peuvent faire l'objet d'une demande de consultation par le biais d'une saisine de la CADA une fois l'instruction finalisée.

Monsieur Bertrand Simonin Lacroix (mairie d'Ivry-sur-Seine) s'enquiert de l'état d'avancement de la procédure et souhaite distinguer ce qui relève de l'instruction en cours de ce qui revêt un caractère officiel et communicable.

Madame Seindé Doucouré (mairie Paris 13) demande une estimation du délai avant la finalisation de l'instruction.

Madame Aurore Ethievant (DRIEAT) précise que les documents devraient être disponibles sous moins de six mois, la mise en service de l'installation étant prochaine, tout en indiquant que le suivi des incidents a quelque peu retardé l'avancement du dossier.

Madame Fiona Tchanakian (DRIEAT), ajoute que le rapport est plutôt bien avancé. L'ensemble des incidents représente un suivi important depuis septembre, autant de temps qui n'est pas passé à instruire les dossiers.

Monsieur le sous-préfet reformule la demande qui est d'avoir des éléments au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction du dossier.

Madame Amélie Boesplflug (Collectif 3R) demande des explications concernant l'incident du 26 juin dernier. Il est survenu alors que l'installation est en phase de « test » et elle s'interroge sur la réalisation du test qui a conduit à l'incident en période de canicule alors que les habitants n'ont pas la possibilité de fermer leurs fenêtres lorsqu'il y a un peu de fraîcheur. Elle demande si le calendrier des tests pourra, à l'avenir, tenir compte des conditions météorologiques pour que les tests soient décalés s'il y a une canicule. Elle signale également que les sentinelles n'ont pas pu joindre l'exploitant lors des nuisances constatées. De plus, elle relève que l'équipe chargée des tests ne sera pas celle en charge de l'exploitation ultérieure de l'installation, ce qui, selon elle, pourrait ne pas être étranger à la survenue répétée d'incidents en période de test. Elle interroge enfin les conséquences éventuelles sur le calendrier de mise en service.

Monsieur Bruno Bernier (Syctom) rappelle que L'Interval est en phase d'essais à chaud et qu'elle traite des déchets tout en faisant l'objet de réglages, nécessitant des périodes d'arrêt et de redémarrage car des incidents techniques et des réglages nécessitent d'arrêter l'installation afin d'y apporter des actions correctives. L'incident du 26 juin dernier ne résulte pas d'un test particulier. Le problème de bourrage sur les extracteurs de mâchefers de la ligne 2 en fonctionnement a nécessité l'arrêt de la ligne. Elle a ensuite été redémarrée le samedi matin pour terminer la combustion des déchets qui se trouvaient toujours sur la grille et a ensuite été remise à l'arrêt le dimanche matin.

Madame Aurélie Principaud (Syctom) précise que L'Interval est en essais depuis l'année dernière. Il ne s'agit pas d'une période de test ponctuel mais d'essais sur plusieurs mois comme cela se fait sur ce type d'installation. L'installation a fonctionné pendant les périodes de canicule sans générer de

nuisances notables, et les désagréments constatés sont liés à l'événement isolé du vendredi soir ayant nécessité l'arrêt de la ligne. Cet arrêt de ligne n'était pas prévu.

Madame Aurélie Principaud (Syctom) ajoute, concernant l'inquiétude exprimée sur les combustibles solides de récupération (CSR), que l'usine n'a pas vocation à brûler des CSR. Ils le sont pendant une période très courte pour permettre de tester la réaction des équipements à la combustion de déchets à haut pouvoir calorifique.

Madame Amélie Boespflug (Collectif 3R) prend acte du caractère ponctuel de ce recours aux CSR.

III. Point d'avancement sur les travaux de L'Interval et plan de surveillance environnementale

Madame Claire Bara (Syctom) explique qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter concernant la surveillance environnementale par rapport à ce qui a été présenté lors de la dernière CCS, mis à part la prise de contact avec un établissement scolaire pour y implanter un nouveau point de mesure dans le 12^{ème} arrondissement.

Monsieur Mayoro Mané (ARS) indique que le plan de surveillance environnementale a été instruit par l'ARS, qui a émis un avis favorable, et a suggéré qu'un point de mesure supplémentaire soit installé au niveau du groupe scolaire de l'Orme au Chat à Ivry-sur-Seine.

Madame Claire Bara (Syctom), précise que le maire de Charenton-le-Pont avait demandé l'ajout d'un point jauge au niveau des écoles Robert Desnos et Port aux Lions, mais que ce point n'a pas été retenu car il ne se trouve pas dans la zone d'impact potentiel du panache des émissions de L'Interval.

Monsieur Thibault Legrand (SUEZ IPXIII) présente les circonstances de l'incident du 26 juin 2026.

Monsieur le sous-préfet indique que c'est un incident qui a perturbé le voisinage par des odeurs désagréables à un moment où les riverains avaient les fenêtres ouvertes.

Madame Dominique Loillier-Pages (sentinelle Ivry-sur-Seine) fait part de son sentiment quant à l'inadaptation de l'installation à un environnement urbain dense comprenant un établissement scolaire. Elle estime que la confiance envers l'exploitant est partie. Elle demande qu'une analyse quantitative des nuisances olfactives soit menée.

Madame Fiona Tchanakian (DRIEAT) répond qu'il existe des prescriptions relatives aux odeurs, mais qui restent très génériques. La mesure est compliquée. Elle précise qu'il s'agit d'une problématique récurrente pour ce type d'installations.

Madame Dominique Loillier-Pages (sentinelle Ivry-sur-Seine) réitère ses interrogations sur le choix d'implantation du site en centre urbain.

Madame Seindé Doucouré (mairie Paris 13) soulève par ailleurs la question du changement climatique, l'activité de l'usine générant d'importantes émissions calorifiques susceptibles d'aggraver le réchauffement climatique, lui-même facteur de surmortalité, et demande si une modération de l'activité et une reprogrammation des tests pourrait être envisagée lors des épisodes de forte chaleur.

Madame Aurélie Principaud (Syctom) répond que l'arrêt de l'usine, c'est-à-dire l'arrêt du service public de traitement des déchets ménagers, n'est pas possible à moins d'arrêter la production de déchets. Elle indique également que la nouvelle installation est conçue pour générer moins de nuisances que la précédente. Elle présente ses excuses pour le dysfonctionnement survenu et souligne que des mesures sont prises pour éviter qu'il ne se reproduise, rappelant que l'usine fonctionnait sans nuisance avant l'épisode de canicule.

Monsieur Clément Pecqueux (mairie d'Ivry-sur-Seine) s'interroge sur les dispositifs mis en place pour limiter les nuisances odorantes et estime que la répétition des épisodes caniculaires interroge plus largement la gestion de l'ensemble des installations industrielles et du service public. Il souhaiterait qu'à la prochaine CSS une information soit faite sur les modalités de mesure et de traitement des odeurs. La canicule interroge plus largement la gestion de l'ensemble du service public et la prise en compte du réchauffement climatique et l'adaptation de l'outil industriel.

Monsieur Bertrand Simonin-Lacroix (mairie d'Ivry-sur-Seine) estime que le compte-rendu de l'opérateur et du service de contrôle est cohérent. Il invite aussi à ne pas se limiter à l'examen des quantités de polluants mais à considérer la qualité de vie de l'ensemble des riverains. Il souhaite que la commission de suivi de site étudie la manière de communiquer rapidement et travaille à la qualité de vie des riverains.

Monsieur le sous-préfet répond que la commission de suivi de site dispose d'un pouvoir limité. Elle se tient dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine et a la capacité de réunir exploitants, élus, riverains et experts autour de la table. Il est précisé que l'arrêté préfectoral encadrant l'ICPE (l'UVE), pris à l'issue d'une enquête publique, ne comporte aucune disposition relative au contrôle des odeurs.

Madame Dominique Loillier-Pages (sentinelle Ivry-sur-Seine) rappelle qu'à l'occasion de l'enquête publique relative à la création de la nouvelle usine, une large majorité des riverains s'y était opposée. Elle se dit néanmoins favorable à une amélioration de la communication générale sur le fonctionnement de l'usine, ayant elle-même tenté sans succès de joindre l'exploitant lors des épisodes de fortes odeurs. Elle rappelle que l'usine se trouve dans une zone urbaine particulièrement dense. Enfin, elle mentionne aussi un événement récent au cours duquel une fumée très noire s'est échappée de l'usine sans qu'aucune communication n'ait été faite, ni aucune assurance donnée quant à la dangerosité de ces émissions.

Madame Aurélie Principaud (Syctom) précise que les informations ne doivent pas être recherchées directement auprès de l'exploitant, mais via les services municipaux. La procédure prévoit un contact via l'astreinte de la ville, et non un appel direct à l'exploitant.

Monsieur Clément Pecqueux (mairie d'Ivry-sur-Seine) ajoute que les services municipaux reçoivent effectivement les appels des riverains, mais que les réponses apportées dépendent des informations transmises par les services d'astreinte, eux-mêmes dépendants des informations fournies par les exploitants.

Madame Amélie Boesplflug (Collectif 3R) rappelle que les Sentinelles sont prévues à cet effet et souhaiterait que ces personnes puissent avoir accès à l'information relative aux incidents comme c'était le cas auparavant.

Monsieur Daniel Hofnung (Collectif 3R) ajoute qu'il faudrait pouvoir avoir un contact immédiat avec les exploitants du site, sans passer par le « filtre » des services municipaux.

Monsieur Frédéric Roux (Syctom) ajoute que l'exploitant a pour mission de piloter l'usine et non de tenir lieu de numéro vert. Le rôle de l'exploitant n'est pas de tenir lieu d'astreinte pour les riverains.

Madame Seindé Doucouré (mairie Paris 13) rappelle que le risque zéro n'existe pas et souligne l'importance de développer un dispositif d'évaluation de la gravité des incidents surtout pour les riverains. Elle évoque le précédent documenté du risque d'explosion de type AZF et estime anormal que les riverains ne disposent pas d'informations rassurantes les samedis, dimanches et jours fériés. Elle déplore le fait qu'il n'y ait pas de financement prévu pour assurer cette information immédiate de la part de l'exploitant, et estime important que les riverains puissent être rassurés.

Monsieur le sous-préfet répond qu'aucune comparaison ne peut être établie avec un site tel qu'AZF qui était un établissement de type Seveso avec des stockages de produits dangereux avec des risques d'explosion. Il précise que l'usine ne serait pas implantée en zone urbaine si de tels risques existaient. Il entend la demande concernant le réseau Sentinelle qui est un réseau qui a une légitimité notamment pour faire le relai de l'information auprès des autres riverains. La question posée en séance mérite d'avoir une réponse de la part du Syctom ou de l'exploitant en améliorant le dispositif actuel qui semble ne pas répondre à la demande. Il n'est pas illégitime que les personnes qui habitent à proximité aient des attentes spécifiques vis-à-vis d'une installation située en milieu urbain dense. C'est un enjeu de transparence. Il demande donc au Syctom et à son exploitant d'examiner la question pour en reparler lors d'un prochain bureau.

Madame Aurélie Principaud (Syctom) confirme qu'un travail sera engagé afin de proposer un système permettant aux riverains d'avoir des réponses vis-à-vis d'un dysfonctionnement. Le Syctom va donc chercher la solution la plus efficace. Il doit y avoir un système d'astreinte auprès de la ville. Elle souhaite que les informations communiquées soient les bonnes informations, car les techniciens n'ont pas toujours les meilleures réponses à apporter.

Monsieur le sous-préfet insiste sur la nécessité de transparence de l'information.

Madame Seindé Doucouré (mairie Paris 13) rappelle que les parisiens souhaitent également avoir accès à cette information, et que si la création d'un poste dédié ou d'outils peut sembler contraignante, l'utilité serait réelle.

Monsieur Bertrand Simonin-Lacroix (mairie d'Ivry-sur-Seine) demande si des comptes-rendus officiels des CSS seront établis.

Monsieur le sous-préfet répond que l'État assure un suivi exhaustif et que les comptes-rendus sont établis à chaque réunion.

Madame Amélie Boespflug (Collectif 3R) demande quand est prévue la mise en service de L'Interval.

Monsieur Thiébaud Legrand (IPXIII) indique que l'objectif est d'achever l'ensemble des tests d'ici fin juillet (hors production d'électricité), en vue d'une mise en service industrielle de L'Interval à l'automne 2026, la date exacte restant à préciser.

Madame Dominique Loillier-Pages (sentinelle Ivry-sur-Seine) évoque le retard de la mise en service, qui prolongerait le fonctionnement de l'ancienne usine et ses nuisances associées, et mentionne que certains pays, dont la Chine, interdisent l'implantation d'incinérateurs à moins de 800 mètres des habitations.

Monsieur Frédéric Roux (Syctom) précise que l'ancienne usine restera opérationnelle, sous contrôle, jusqu'au terme de son exploitation, dans le respect de l'arrêté d'exploitation en vigueur, et ce malgré la mobilisation d'une partie des équipes sur le projet de la nouvelle installation. Une ligne d'incinération de l'UIOM est actuellement à l'arrêt durant six mois pour participer au renouvellement de certains équipements. Elle continue à être exploitée comme elle l'a toujours été, dans le respect de son arrêté d'autorisation d'exploiter. Les équipes d'exploitation sont toujours sur place, c'est la raison pour laquelle elles ne peuvent pas être sur L'Interval qui est piloté conjointement par les équipes des constructeurs et par l'exploitant IPXIII.

Monsieur le sous-préfet remercie l'ensemble des participants et clôt la commission de suivi de site.

Pour le préfet du Val-de-Marne et par délégation,
Le sous-préfet de l'Haÿ-les-Roses



Denis MAUVAIS

